

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire le Tremplin Inc	Numéro de permis 2021061	Date d'inspection Le 28 novembre 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Tremplin 2		Numéro de téléphone (506) 252-2580	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
- Les dossiers des enfants sont tout complets, j'ai vérifié 10 dossiers sur 23.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 10 dossiers sur 23.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
Pendant ma visite, les enfants arrivent de l'école. Ils sont divisés entre les éducatrices et vont prendre la collation avant d'aller jouer à l'extérieur ou au gym avant d'aller à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 novembre 2024

Date

original signé par
Suzanne Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 novembre 2024

Date